

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 26 (1954)

Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.01.2025

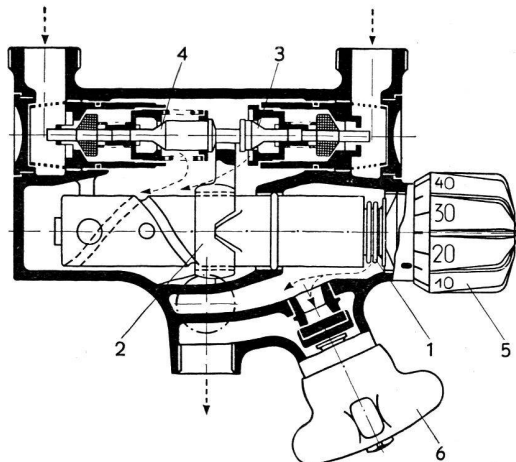
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX



est le nom d'une nouveauté fort intéressante créée par la fonderie et robinetterie Similor S. A. Carouge - Genève. Il s'agit d'un mélangeur automatique, dont la description technique sera donnée plus loin.

Cet appareil est le fruit de longues années d'expérience et de recherches systématiques et il peut être considéré comme parfaitement au point et répondant à toutes exigences.



1. Tube de métal plissé rempli de liquide (organe de commande).
2. Levier amplificateur. 3. Clapet de l'eau froide. 4. Clapet de l'eau chaude. 5. Poignée de réglage. 6. Robinet de commande.

Fonctionnement. - L'organe thermostatique de commande est constitué par un tube de métal plissé (1) rempli d'un liquide à coefficient de dilatation élevé. Cet organe est balayé par l'eau mélangée et actionnée, par l'intermédiaire d'un levier amplificateur (2), les clapets d'eau froide (3) ou d'eau chaude (4). Les mouvements d'ouverture ou de fermeture des clapets sont donc déclenchés par le tube plissé dont l'allongement ou le rétrécissement est régi par la dilatation ou la contraction du liquide qu'il renferme, suivant la température de réglage de l'eau mélangée. Cette température est donnée par la poignée de réglage (5) laquelle est munie d'une graduation de 0-90° C.

Montage. - Le mélangeur SIMIX se monte comme une batterie ordinaire en prenant bien soin que les conduites d'eau soient bien purgées. Il est préférable, mais pas nécessaire, que les pressions de l'eau chaude et froide soient identiques.

Limites des températures. - Cette limite peut être facilement réglée à l'aide des deux butées qui se trouvent sous la poignée de réglage (5).

L'appareil peut être placé horizontalement sur un lavabo ou évier, ainsi que verticalement (à l'aide de trois raccords coudés) et servir de batterie de douche. Sur demande le SIMIX sera livré avec un deuxième départ en dessous. Exemple : l'appareil est placé horizontalement sur le lavabo. Le deuxième départ en dessous qui est indépendant du robinet de commande (6) permet d'alimenter un autre poste d'eau (douche, bidet).

Le mélangeur thermostatique complète utilement toute installation de production d'eau chaude, il augmente le confort et réduit la consommation d'eau chaude de 20 à 30%.

INFORMATIONS

Les fabrications de paix aux Etats-Unis

On sait que le programme des fabrications de paix aux Etats-Unis fait l'objet d'études minutieuses et que chaque branche de l'économie nationale est analysée avec le plus grand soin. Si les applications industrielles de l'énergie électrique y jouent un rôle important, les applications domestiques n'ont pas été oubliées. Voici, par exemple, les directives élaborées par l'une des plus puissantes sociétés de construction d'outre-Atlantique, en vue de réduire le plus possible le travail de la femme américaine.

En principe, la cuisine est divisée en deux parties : la première englobe tous les appareils destinés à la lessive : chauffe-eau, machine à laver, armoire à sécher le linge, calandre et fer à repasser, de façon à permettre à la maîtresse de maison de ne consacrer à ces besognes que le temps strictement indispensable. C'est ainsi que la machine à laver cuit, rince et expulse automatiquement le linge, sans nécessiter de surveillance ou qu'il faille y prêter la main. Le séchage et le repassage sont également simplifiés à l'extrême. Quant au résultat, on le dit probant : dans un ménage équipé de la sorte, le jour de lessive ne se distingue en rien des autres jours de la semaine !

La seconde partie de la cuisine est réservée à la conservation et à la préparation des aliments. On y trouve un réfrigérateur, une cuisinière électrique et une machine à laver la vaisselle, accompagnés, bien entendu, de tous les appareils domestiques aptes à rendre service. Le réfrigérateur est muni d'un compartiment pour fruits et légumes « surgelés », et le four de la cuisinière comporte un éclairage interne spécial permettant de contrôler le rôtissage et la cuisson. Le nettoyage et le séchage de la vaisselle sont confiés à une machine qui exécute en dix minutes cette double opération. Quant aux appareils annexes, ils

comprennent un gril électrique, un grille-pain et une machine universelle destinée à hacher, piler, râper, battre crèmes et mayonnaises, etc. Cette cuisine de l'avenir - conçue pour les ménages moyens et non pour les millionnaires seulement - obtient déjà un grand succès. Et puisque notre industrie électrotechnique suisse est réputée à juste titre dans le monde entier, pourquoi n'établirait-elle pas un programme-type, peut-être de moindre envergure, mais basé sur le même principe ?

Notre alimentation en électricité

Les grands froids qui ont sévi au début de cette année ont une fois de plus mis à l'ordre du jour notre approvisionnement en énergie électrique. Aussi, quelques remarques à ce sujet ne sont-elles peut-être pas superflues ?

On sait qu'au printemps et en été, nos torrents et rivières emmenant de grandes quantités d'eau vers la vallée, les usines au fil de l'eau sont capables de produire beaucoup de courant et chacun peut en consommer à satiété. Puis survient le semestre d'hiver, créateur de besoins nouveaux en lumière et en chaleur. Et au moment où lumière et chaleur sont plus indispensables que jamais, dame Nature nous joue un vilain tour : le débit des rivières diminue et les usines au fil de l'eau ne peuvent plus assumer qu'une partie de leur tâche. Le manque d'eau a pour conséquence le manque d'électricité. Il n'existe donc qu'une seule solution : accumuler pour la saison froide l'eau en excédent durant l'été. Telle est la raison pour laquelle nous avons besoin d'usines avec bassin d'accumulation.

Les expériences du temps de guerre confirment avec éclat la valeur de ce bien précieux : l'indépendance. Elle est à rechercher dans tous les domaines, et l'électricité en est un. Avec nos forces hydrauliques, nous possédons une source d'énergie inépuisable. Il faut donc les exploiter chaque fois qu'elles présentent un intérêt économique réel. Il va de soi que nous aurons toujours besoin de charbon et de combustibles liquides venant de l'étranger. Mais ce n'est pas une raison pour demeurer indifférents et ne pas chercher à accroître notre indépendance économique. Ce but ne peut être atteint qu'en mettant à la disposition de tous non seulement de grandes quantités d'électricité, mais de l'électricité bon marché.

Or il est plus avantageux d'accumuler une quantité d'eau déterminée dans un bassin de grande capacité que dans plusieurs petits bassins ; le prix du courant produit est aussi plus bas. Une grande maison de dix appartements, abritant dix familles, coûte moins cher que dix petites villas, également pour dix familles. Une seule buanderie au lieu de dix, une cheminée au lieu de dix, une amenée d'eau et d'électricité au lieu de dix, un grenier au lieu de dix rendent forcément la construction meilleur marché. Il est évident qu'il en est de même pour les usines avec bassin d'accumulation ! Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il faille abandonner la construction de petites centrales, car elles ont aussi leur raison d'être, précisément en liaison avec les centrales plus puissantes. Mais de toute façon, étant donné que la consommation d'électricité grandit d'année en année, il nous faut de grandes usines avec bassin d'accumulation et l'on ne saurait trop insister sur l'importance de celles qui sont aujourd'hui en chantier. Dès leur mise en service, nous n'aurons plus besoin d'acheter de l'énergie hors de nos frontières comme c'est le cas lorsque, en automne et en hiver, une longue période de sécheresse suivie d'un froid rigoureux vient à se manifester.

L'essor de notre houille blanche

En 1900, on dénombrait en Suisse 112 usines électriques, presque toutes de faible puissance. Elles produisaient quelques centaines de millions de kilowattheures par année, soit l'équivalent de la consommation d'une dizaine de jours en 1954 !

Si l'inauguration du tramways Vevey-Montreux avait déjà eu lieu en 1887, c'est à partir du début de ce siècle que les ménages commencent à faire appel à l'électricité. Juste avant la première guerre mondiale, on comptait déjà 78 000 fers à repasser, 600 plaques et cuisinières électriques et un millier de chauffe-eau à accumulation.

Survinrent les hostilités au cours desquelles la Suisse ne reçut plus de charbon. Nos forces hydrauliques nous tirèrent d'embarras et les applications de l'électricité prirent un essor soudain. En 1917 et 1918, nos fabricants vendirent plus de 100 000 radiateurs électriques ! En nous affranchissant du joug de l'étranger, notre houille blanche prenait une importance toute particulière.

Le désarroi économique et la sécheresse qui suivirent de près la première guerre mondiale ralentirent tout d'abord le développement de la production d'électricité. Mais, de 1921 à 1930, elle recommença à progresser. Les C.F.F. s'électrifièrent, de même que les ménages, l'industrie et l'artisanat.

Les usines édifiées de 1914 à 1929 donnaient une puissance de 1 300 000 CV. et, chaque année, la production s'accrut de 320 millions de kilowattheures ! Un nouveau ralentissement survint à la suite du marasme général, mais à partir de 1933, notre alimentation en énergie électrique reprit de plus belle, sauvegardant toujours davantage notre indépendance économique.

L'exploitation de nos forces hydrauliques se poursuit et l'électricité, dont notre défense nationale a également besoin, continue à pénétrer partout en quantités de plus en plus grandes. Et soudain, c'est la seconde guerre mondiale. Privé d'huile, de charbon et de ses sous-produits, chacun fait appel à l'électricité, et ce d'autant plus volontiers que le prix moyen du courant est plus bas qu'en 1914 ! L'industrie, où elle est indispensable, en consomme énormément. La mobilisation et la pénurie de matériaux entravent malheureusement la construction de nouvelles usines. Aussi, celles qui existent font-elles des prodiges ! La production, au cours du semestre d'hiver 1945-1946 atteint le double de celle du semestre 1938-1939 !

Aujourd'hui, dans la limite du possible, c'est à notre électricité nationale qu'incombe la lourde tâche de remplacer les combustibles étrangers qui, deux fois en trente ans, nous ont fait défaut. D'autre part, la consommation augmente dans des proportions considérables. Par conséquent, seule l'exploitation intensive de nos forces hydrauliques nous mettra à l'abri de tout souci.

Nos enfants et leurs amis

Nos enfants ont besoin d'avoir des amis ; la compagnie des adultes ne leur suffit pas et il leur faut des camarades de leur âge. Les parents avisés ne chercheront pas à garder leurs enfants pour eux et ils sauront les encourager, au besoin, à avoir des amis.

Mais pour que les enfants amènent leurs amis et que ceux-ci aiment à venir chez vous, il faut payer le prix. On voit d'emblée l'utilité de donner aux enfants leur chambre. Vous ne laisserez pas ces enfants faire n'importe quoi chez vous, ni se conduire en sauvages (les enfants ne se plaisent du reste jamais longtemps dans l'anarchie !), mais vous ferez en sorte qu'ils se sentent libres.

En accueillant joyeusement leurs amis, vous rendrez la maison plus chère à vos enfants.

Extrait de *La joie dans la maison.*
(Delachaux & Niestlé.)



Miroiterie Romande

LAUSANNE

Terreaux 23 Téléphone 22 48 53

Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleur
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage,
polissage, argenture

MAESTRIA

La marque des beaux et bons
papiers peints
du spécialiste

Adolphe Meystre s. a. - Saint-Pierre 2 - Lausanne

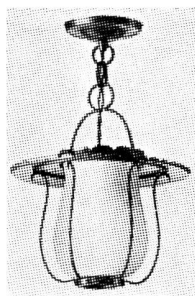


Menuiserie Lausannoise S. A.

Mousquines 10
Téléphone 22 49 33

TRAVAUX D'ART ET DE BATIMENT
AGENCEMENTS
TOUTES RÉPARATIONS - STORES

Dir. : J.-L. Santagiuliana



Herren s. a.

ÉLECTRICITÉ
H. RANDIN, adm.

Galleries Sainte-Luce - Petit-Chêne 17
Téléphone 22 50 42
LAUSANNE

Le problème du logement dans le monde

D'après le rapport préliminaire des Nations Unies paru en mai 1952 sur la situation sociale dans le monde, on estime les besoins actuels en « unités d'habitation » à 150 millions dans les régions sous-développées et à 30 millions dans les pays industrialisés, compte non tenu de l'U.R.S.S. et de ses satellites pour lesquels l'évaluation est très incertaine.

La politique de l'habitat, les méthodes, le coût et le financement de la construction dans un certain nombre de pays occidentaux, ainsi qu'aux Etats-Unis et au Japon sont exposés et comparés et les perspectives d'avenir évoquées.

Pour les pays sous-développés, les conclusions du rapporteur ne sont guère optimistes quant aux possibilités d'une amélioration prochaine, des besoins, hélas ! encore plus urgents, demandant à être satisfaits avant le logement (Ausländische Sozialprobleme, fév. 53, 3/2, 22-24).

D'après *Population*.

Les problèmes du logement familial à l'U.I.O.F.

A Milan s'est réunie, du 8 au 10 avril, la Commission du logement familial de l'Union internationale des organismes familiaux (U.I.O.F.).

On sait que cette commission est présidée par M. L. Wynen, directeur-gérant du Fonds de logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique, et nous avons eu ici-même l'occasion de publier (*Habitation* N° 4, pp. 19, 20) le texte de la communication présentée par M. Wynen, au nom de l'U.I.O.F., lors de l'assemblée générale du Conseil international du bâtiment, à Genève.

La Commission du logement de l'U.I.O.F. a été créée il y a deux ans. Elle a pour mission de rassembler une documentation complète sur les aspects familiaux du problème de l'habitat, de rechercher les solutions les plus adaptées aux besoins familiaux en matière de logement, de répandre les résultats de ses recherches et de faire prévaloir ses points de vue dans les réunions et les organismes internationaux intéressés.

En juin 1953, réunie à Genève, elle consacrait ses travaux à l'étude des formules et méthodes spécifiquement familiales de l'intervention des pouvoirs publics dans le financement du logement, ainsi qu'à l'examen des modalités familiales de l'intervention patronale dans le financement du logement du personnel des entreprises.

Un rapport, enrichi d'annexes décrivant les caractéristiques familiales des mesures législatives et réglementaires relatives au financement du logement, mises en œuvre dans une dizaine de pays d'Europe, avait été publié sous le titre : « Etudes sur le financement du logement familial. »

La session de Milan a réuni une trentaine de délégués représentant les pays suivants : Allemagne fédérale, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse. Elle a examiné les deux thèmes ci-dessous :

1. *Etude de la progression des dimensions et du coût du logement pour une famille en expansion. Détermination du coût supplémentaire pour chaque enfant venant accroître l'effectif familial :*

Il s'est agi, après des discussions et échanges de vues extrêmement fructueux, de préciser sur quelles bases les délégations pourraient étudier, dans leur pays respectif, comment rendre possible un agrandissement du logement familial en fonction de l'accroissement de la famille, et qu'elles peuvent en être les répercussions sur les loyers ; puis d'envisager dans quelle mesure il y aurait lieu de demander l'intervention des pouvoirs publics.

2. *Modalités sociales et familiales des règles d'attribution des logements locatifs construits par la collectivité ou avec son concours financier :*

Les réunions consacrées à l'étude des modalités sociales et familiales de l'attribution des logements locatifs ont permis de prendre connaissance des règles et systèmes en vigueur dans différents pays ; on a pu ainsi constater notamment qu'il serait souhaitable de favoriser la priorité des familles dans l'attribution des logements à caractère social.

Un rapport sera publié prochainement sur les travaux effectués par la Commission du logement de l'U.I.O.F. dans sa session de Milan. Nous nous réservons d'y revenir. A. B.

L'aide que l'équipement ménager peut apporter aux maîtresses de maison exerçant une profession

Il semble évident que lorsque la ménagère est employée hors du foyer, il est plus nécessaire que jamais que le ménage soit gouverné et équipé rationnellement. Selon une enquête faite sur le blanchissage par exemple, il y a une notable différence entre la durée du travail exécuté dans une maison dotée d'une buanderie ancien modèle et une autre dotée d'une machine à laver et à sécher automatique ; si l'on prend pour base la journée de travail de huit heures, le blanchissage prend quarante-deux jours par an pour la première catégorie contre seize jours pour la deuxième.

Les problèmes de la maîtresse de maison exerçant une profession ne se trouveraient naturellement pas résolus complètement si chacune disposait d'un équipement complètement automatique. Mais il en résulterait tout de même une forte diminution de la fatigue et de la tension nerveuse. Il est étonnant que les femmes soient si lentes à le comprendre.

Il existe déjà dans quelques rares centres industriels des services très appréciés des ménagères qui travaillent professionnellement : certaines usines possèdent des blanchisseries où les ouvrières peuvent apporter leur linge et le donner à laver pendant leurs heures de travail. Les épicerie sont placées près de l'usine ou bien les ouvrières disposent d'heures libres pour faire leurs emplettes.

PARQUETERIE DU LÉMAN S.A.

Bureau : Galerie Saint-François B - Lausanne - Tél. 22 13 50



Entreprise générale de parquets

Tous travaux de réparation
Entretien et ponçage de parquets et planchers
Devis sur demande et sans engagement

Parquets
Mosaïques en tous genres

Tous travaux exécutés par personnel spécialisé
Inscrit au registre professionnel

Société anonyme VICTOR OLIVET

Entreprise de bâtiments et travaux publics

38, rue du Nant - GENÈVE
Téléphone 36 63 10 (3 lignes)

MOSAÏQUES S.A.

Carrelages-Revêtements-Mosaïques

TÉLÉPHONE 36 83 75
37, RUE DU NANT
GENÈVE

ADMINISTRATEUR : M. ROUX

RADIO

Je vois tout

fait de chaque lecteur un ami...

Pour votre jardin



Outillage de qualité
Grillages divers pour clôtures
Echelles à rallonge « MOBIL »
Articles d'arrosage
Tondeuses à gazon
Meubles de jardin - Parasols

Max Schmidt & C^{ie}
LAUSANNE

Bureaux : 4, place Pépinet Magasin : 22, boulevard de Grancy

Pour un bon

CHAUFFAGE A AIR CHAUD

adoptez les appareils de qualité indiscutable

Ciney

pour tout chauffage de 50 à 1000 m³.

Vencalor

le meilleur appareil pour les
installations importantes
(de 18 000 à 1 000 000 cal./h.)

L'idéal pour églises, grandes salles,
théâtres, ateliers,
magasins, garages, etc.

Documentez-vous aujourd'hui encore
SOPROCHAR S. A., LAUSANNE



Téléphone (021) 24 57 33

Il faudrait aussi qu'on développe les services d'hygiène et de santé dans le cadre de l'entreprise où les femmes travaillent. Là où ces services existent, les infirmières faisant partie du service social de l'usine ou les conseillères sociales spécialisées ont rendu d'immenses services, en découvrant à temps les cas de fatigue chronique, de surmenage, et les autres problèmes de santé.

Il est à souhaiter que le besoin de main-d'œuvre féminine soit assez grand et se fasse sentir assez longtemps pour amener l'industrie à mettre sa grande ingéniosité au service des maîtresses de maison américaines qui sont occupées professionnellement, afin de les aider à devenir de parfaites ménagères.

Une nouveauté technique

L'inventeur des tubes « Ductube », constatant que les innombrables canalisations qui sont bétonnées dans chaque nouveau bâtiment constituent une perte de matériel, pensa qu'on pourrait faire l'économie de tout ce métal si l'ouverture nécessaire au passage des câbles était maintenue libre dans le béton. Il lui vint à l'idée d'utiliser des tuyaux de caoutchouc qui sont gonflés d'air et bétonnés au moment de la construction.

Lorsque le béton a fait sa prise, l'air est évacué et les tuyaux sont retirés. Il reste ensuite un canal dans le béton. Le fait que le lait de ciment coule autour du tuyau de caoutchouc au moment du bétonnage assure une paroi lisse à l'alvéole.

Le dégonflage s'effectue après la prise du béton, soit trois à dix heures après le coulage. Le tuyau caoutchouté peut être utilisé à de nombreuses reprises (plus de 150 fois).

Cette nouvelle technique a été utilisée lors de la réfection du deuxième passage souterrain du quai de la gare de Zurich et un vaste domaine d'utilisation lui est ouvert avec les installations électriques dans les bâtiments.

Des gaines en béton peuvent, en effet, grâce à ce procédé, être utilisées sans isolation à la place de tubes d'acier. Sur la proposition de l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort, la Commission fédérale pour les installations a autorisé cette méthode pour de nouvelles constructions.

Nul doute que cette nouveauté trouvera un large essor et contribuera à la compression des frais de construction.

(D'après la *Construction*, décembre 1953.)

Le logement, service public

« S'il est une chose indispensable à chacun et partout, à l'égal de la nourriture, et avant tout autre « confort », tel que l'eau courante, le gaz, l'électricité, les transports publics et même les routes — toutes choses, ou à peu près, aux mains de la collectivité — c'est bien le logement, qui doit nous protéger, nous et nos familles, du froid, de la chaleur, des intempéries.

» Il n'est donc pas exagéré de considérer le logement comme un service public au premier chef, un service dont nul ne peut se passer et qui, par conséquent, ne devrait pas rester à la merci de particuliers préoccupés avant tout de rendement optimum. Ou, du moins pour l'instant, sans que les usagers soient protégés contre l'absence de retenue d'une grande partie des propriétaires d'immeubles. Est-il normal et juste, en effet, que la spéculation puisse réaliser des bénéfices parfois énormes, sans coup férir, sur un objet que nul n'est libre d'accepter ou de refuser, puisqu'il n'a d'autre choix que de rester à la rue ou de payer le prix exigé?

» ... Quoi qu'il en soit, il est à souhaiter que le logement soit considéré désormais comme un *service public*, dont les autorités ne sauraient plus se désintéresser et qui, sauf pour les appartements de luxe, doit être mis à l'abri de toute spéculation, comme le furent successivement les services publics déjà municipalisés ou nationalisés.

C'est en ces termes que s'exprime, à propos du contrôle du loyer, l'un des rédacteurs de l'*Essor* (Genève), abordant dans son article, entre autres, les questions de péréquation des loyers et de subventionnement.

M. Eric Descœudres reprend ce problème dans un autre numéro du même journal. Il distingue trois secteurs qui pourraient être parfaitement compatibles avec la notion de service public :

1. Le secteur de la petite propriété privée, que caractérise la maison familiale conçue pour une seule famille.
 2. Le secteur coopératif, qui comprend :
 - a) l'habitation coopérative (« Les locataires sont alors collectivement propriétaires de l'immeuble qu'ils habitent. Ils assument des responsabilités. Ils participent à la gestion de l'entreprise commune. S'il a des inconvénients par rapport à l'habitation privée, ce système a aussi de grands avantages ; il apprend aux gens à se sentir solidaires de leurs voisins ; il permet certaines réalisations collectives (places de jeux, buanderies mécanisées, jardins d'enfants, salles de sociétés, etc.) qui demeurent inaccessibles à la petite propriété et à son individualisme étroit. Du point de vue de l'urbanisme aussi, la grande colonie coopérative assure aux architectes des possibilités que n'offre pas la petite propriété familiale ») ;
 - b) la coopérative de construction, dont les membres deviennent les propriétaires de leur maison dès que celle-ci est terminée ou au bout d'un certain nombre d'années.
 3. Le secteur public : les maisons communales (secteur très développé par exemple à La Chaux-de-Fonds, à Bâle, etc.).
- Le quatrième secteur, celui de la propriété capitaliste, avec ses immeubles locatifs à rendement, diffère nettement des précédents et ne saurait rentrer dans le cadre du logement *service public*.

Les conclusions de M. Descœudres sont les suivantes :

« ... Le logement est un domaine où, si l'on veut éviter la spéculation et des perturbations graves, il est nécessaire de prendre des dispositions à très long terme. C'est un domaine où l'initiative privée est incapable, en cas de crise, de satisfaire aux besoins ; les expériences faites après les deux dernières guerres mondiales l'ont amplement prouvé. Dans des périodes comme celles-là, l'initiative coopérative elle-même ne peut se passer de l'appui des pouvoirs publics, sous forme de subventions ou de crédits.

» Pour sauvegarder l'intérêt général, les autorités communales, cantonales et fédérales ont le devoir de poursuivre une politique sociale du logement qui fasse de ce dernier - sans supprimer la propriété privée et la propriété coopérative - un véritable service public. »

Un urbanisme audacieux

M. William-A. Robson présente, dans la *Revue syndicale suisse*, une étude sur la législation sociale en Angleterre.

Après avoir souligné que, au cours des dernières trente années, la construction de logements est devenue, dans ce pays, un service social d'une importance croissante, l'auteur expose les grandes lignes d'un urbanisme qui tente, avec succès déjà, de faire échec aux villes industrielles du siècle dernier. Il écrit à ce sujet :

« L'un des aspects les plus intéressants et les plus ambitieux de l'urbanisme, c'est la construction de nouvelles villes sous forme de cités-jardins. L'idéal serait une communauté bien équilibrée (de 30 000 à 80 000 personnes) qui vivrait dans une ville envisagée dès le début sur la base des meilleurs principes de planification sociale. Ces villes ne sont pas simplement composées de dortoirs, mais des endroits où hommes et femmes peuvent travailler, vivre et jouir de leurs loisirs, où ils peuvent élever une famille dans des conditions saines et où ils ont accès à la nature.

» Quatorze de ces villes sont en construction actuellement. Huit d'entre elles se trouvent dans la région métropolitaine et reprendront des gens et des industries de quartiers à population très dense de Londres. En général, elles sont construites sur l'emplacement de petites villes ou de villes anciennes qui avaient leur propre tradition communale ; mais quelques-unes sont construites sur des sites entièrement nouveaux. C'est peut-être là l'expérience la plus ample et la plus téméraire qui ait jamais été faite dans un pays, dans le domaine de l'urbanisme. »

La Maison de l'Enfance

Si un peu partout s'ouvrent aujourd'hui des Maisons de la Jeunesse, qui regroupent les locaux nécessaires aux loisirs, salle de spectacle, etc., et des Maisons de la Famille où les multiples services sociaux en faveur de la famille sont abrités sous le même toit, à la portée des usagers, on connaît aussi, par exemple en Scandinavie, les Maisons de l'Enfance.

A Oslo, la Maison de l'Enfance abrite au rez-de-chaussée une garderie préscolaire pour trois groupes de vingt enfants ; au premier étage, une crèche pour seize enfants jusqu'à un an, une autre crèche pour douze enfants de un à deux ans et demi, une station dentaire, un abri temporaire ; au second étage, une garderie pour trente-cinq écoliers et un centre de protection maternelle et infantile.

D'après « Informations sociales ».

Pour votre chauffage au mazout

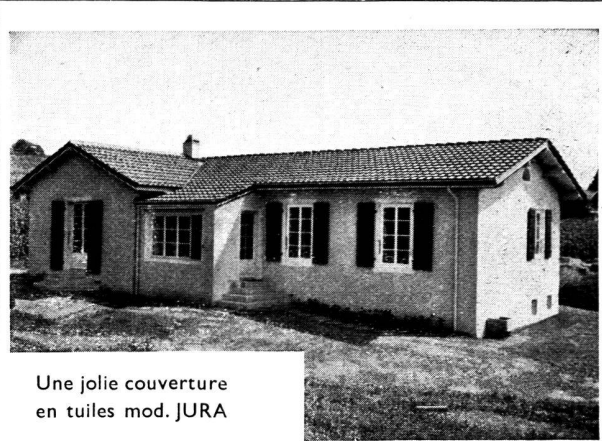
les spécialistes : **E. CANOVA & FILS**

Serrurerie, mécanique, chaudronnerie, appareillage, constructeurs, représentants des brûleurs Cuénod, installations et services d'entretien.
LAUSANNE - Borde 18 - Tél. 24 06 77

A. ABREZOL

Entretien
d'immeubles
Transformations
Tous travaux
soignés de
plâtrerie-peinture

Rue César-Roux 22 LAUSANNE Tél. 22 86 00



Une jolie couverture
en tuiles mod. JURA

TUILERIES ET BRIQUETÉRIES

Barraud & C° S. A.

Bussigny Eclépens Chavornay

Maison la plus ancienne de la Suisse romande, celle fournissant le choix le plus complet de tous produits en terre cuite.

SPECIALITÉS : TUILES EN TOUS GENRES

de qualité supérieure prouvée par plus de 80 ans d'expérience et les milliers de toitures diverses qui couvrent nos villes et villages romands.



dire **Cumulus** c'est parler d'un
chauffe-eau **Sauter**

FR. SAUTER S. A., fabrique d'appareils électriques à Bâle